

LA MALADIE DU CHARBON SYMPTOMATIQUE EN 6 QUESTIONS

1-DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **charbon symptomatique** est une maladie

au pâturage

bactérienne

des ruminants de tout âge, non transmissible à l'homme

Fulgurante et mortelle par l'action de **TOXINES** très puissantes

NON contagieuse



3-QUELS SONT LES MODES DE CONTAMINATION ?

Multiplication **massive** après la mort et **DISSÉMINATION** à partir des cadavres

RECONTAMINATION du sol

INGESTION de spores présentes dans le sol



MULTIPLICATION dans l'organisme et production de toxines

2-OÙ SE TROUVE LA BACTÉRIE ?

De façon normale dans le **TUBE DIGESTIF** des ruminants

Dans le **SOL** à l'état de "spores" qui sont des formes **très résistantes** de la bactérie, et qui y survivent plusieurs dizaines d'années



4-QUELS SONT LES SYMPTÔMES OBSERVÉS ?



Parfois l'animal n'a pas le temps d'être vu malade !

Quand des *symptômes* sont présents, il peut y avoir :

des BOITERIES

un ou plusieurs membres GONFLÉS

des zones d'HÉMORRAGIES et de NÉCROSE sur les muscles visibles à l'autopsie

des CRÉPITEMENTS sous la peau par accumulation de gaz



5-QUE FAIRE EN PRATIQUE ?

SUPPRIMER L'ACCÈS AUX PÂTURES CONTAMINÉES
RENTREZ LES ANIMAUX EN BÂTIMENT

ÉVACUER AU PLUS VITE LES CADAVRES VERS UN LIEU NON PÂTURÉ, LES **BÂCHER** ET **EMPÊCHER L'ÉCOULEMENT** DES LIQUIDES DE PUTRÉFACTION

CONTACTER SON **VÉTÉRINAIRE** POUR LE DIAGNOSTIC ET LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION

La protection passe par la **VACCINATION !**



6-NE PAS CONFONDRE !!!

CHARBON SYMPTOMATIQUE

ET

CHARBON BACTÉRIDEN

Appelé également "fièvre charbonneuse" ou "Anthrax", il peut être transmis à l'homme et sa déclaration est obligatoire à la DDETCSP

